

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

DELEGATION BELGE

**Rapport de la troisième partie de la Session ordinaire
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Strasbourg, 22 - 26 juin 2015**

À l'ordre du jour de cette session figuraient les rapports suivants:

- Améliorer la protection des donneurs d'alerte (Résolution 2060 et recommandation 2073)
- Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc (Résolution 2061)
- Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan (Résolution 2062)
- Examen de l'annulation des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie (suivi du paragraphe 16 de la Résolution 2034) (2015) (Résolution 2063)
- Situation en Hongrie suite à l'adoption de la Résolution 1941 (2013) (Résolution 2064)
- Débat conjoint: Accroître la transparence de la propriété des médias (Résolution 2065 et recommandation 2074)
La responsabilité et la déontologie des médias dans un environnement médiatique changeant (Résolution 2066 et recommandation 2075)
- Les personnes portées disparues pendant le conflit en Ukraine (Résolution 2067 et recommandation 2076)
- Vers un nouveau modèle social européen (Résolution 2068)
- Reconnaître et prévenir le néo-racisme (Résolution 2069)
- Renforcer la coopération contre le cyberterrorisme et d'autres attaques de grande ampleur sur internet (Résolution 2070 et recommandation 2077)

* * * * *

Délégation belge à l'Assemblée:

Représentants

M. Ph. Blanchart (PS)
M. A. Destexhe (MR)
M. P. De Bruyn (N-VA)
Mme D. Dumery (N-VA)
M. Ph. Mahoux (PS)
M. D. Thiéry (MR)
M. S. Vercamer (CD&V)

Suppléants

M. R. Daems (Open Vld), Président
Mme P. De Sutter (Ecolo-Groen)
Mme Cindy Franssen (CD&V)
M. Andries Gryffroy (N-VA)
Mme S. Lahaye-Battheu (Open Vld)
M. Dirk Van der Maelen (sp.a)
Mme Kristien Van Vaerenbergh (N-VA)

* * * * *

Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée:

- Mme Marie Louise Coleiro Preca, Présidente de Malte
- M. Igor Crnadak, ministre des Affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine, Président du Comité des Ministres
- M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies
- M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- M. Mladen Ivanić, Président de la République de Bosnie-Herzégovine

* * * * *

Discours de M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies

S'adressant à l'Assemblée, le Secrétaire Général des Nations-Unies, M. Ban Ki-moon, assure l'Europe du soutien des Nations Unies dans la lutte contre l'extrémisme violent et la montée de l'antisémitisme, de l'islamophobie et des discriminations qui y sont associées.

Il salue l'action du Conseil de l'Europe pour gérer ce problème, notamment la question des liens entre radicalisation et terrorisme, ainsi que le Protocole additionnel qui se rapporte à la Convention sur la prévention du terrorisme. Il annonce le lancement en novembre d'un plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme.

Ban Ki-moon plaide également en faveur de la protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il préconise la mise en place de «filières légales» en Europe, telles que le regroupement familial et les visas de travail et d'étude, pour garantir des migrations sûres.

Concernant le conflit en Ukraine, il réitère son appel afin que tout soit fait pour amener les parties à appliquer strictement les Accords de Minsk et à adopter un règlement politique. Tout règlement pacifique, doit reposer sur la protection des droits de l'homme, l'obligation de rendre des comptes et la justice pour les victimes, dans une Ukraine souveraine, indépendante et unie.

Le sénateur A. Destexhe, porte-parole de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, demande pourquoi il n'y a pas d'objectif en termes de démocratie et des droits de l'homme dans les objectifs de développement durable (SDG), qui d'ailleurs comprennent désormais 17 objectifs et plus de 160 buts à atteindre. L'orateur se demande si c'est bien réaliste! De même, la croissance démographique n'est pas abordée. Or la population africaine va doubler pour atteindre 4 milliards de personnes d'ici à la fin du siècle. Si ces problèmes ne sont pas résolus, il est probable que les objectifs ne pourront pas être atteints.

Le Secrétaire-Général des Nations Unies répond que pendant les discussions et les négociations concernant les objectifs de développement durable, les États ont identifié 17 objectifs provisoires et 169 buts dans le cadre de l'Agenda pour le développement pour 2030. L'on peut en effet s'interroger si c'est trop ou trop peu?

En 2014, pendant neuf mois, un groupe de travail ouvert a fait une réflexion et ses membres ont recherché une solution optimale pour traiter des problèmes qui ont un impact sur l'être humain et sur la planète. Les préparatifs des objectifs de développement durable ont impliqué des réunions à l'échelle mondiale, ainsi qu'une consultation très large de la société civile.

Les 17 objectifs à atteindre couvrent tout le périmètre de notre vie : la vie économique, sociale, environnementale. Ces objectifs sont axés sur l'être humain et le respect de la planète. Des progrès sont encore possibles, ce qui justifie la poursuite des négociations. Les principes de la démocratie et les droits de l'homme y sont clairement mentionnés.

La Déclaration universelle des droits de l'homme régit nos vies. La paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont les trois piliers qui nous gouvernent conformément à la Charte des Nations Unies. Les objectifs qui seront adoptés en septembre 2015 par les chefs d'État et de gouvernement, ne seront peut-être pas parfaits à 100%, mais ils constitueront un guide visionnaire pour nos vies et pour notre planète !

* * * * *

Améliorer la protection des donneurs d'alerte (Résolution 2060 et recommandation 2073)

L'Assemblée souligne l'importance de l'action des donneurs d'alerte pour promouvoir la bonne gouvernance, le respect de la vie privée, la liberté d'expression et la lutte contre la corruption.

L'Assemblée appelle par conséquent les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe et l'Union européenne à:

- adopter une législation relative à la protection des donneurs d'alerte qui vise également le personnel des services de sécurité nationale ou de renseignement et des entreprises privées qui exercent leurs activités dans ce domaine;
- octroyer l'asile, autant que possible en vertu du droit interne, aux donneurs d'alerte menacés de mesures de rétorsion dans leur pays d'origine, sous réserve que leurs révélations réunissent les conditions nécessaires à leur protection au titre des principes énoncés par l'Assemblée;
- élaborer un traité multilatéral contraignant consacré à la protection des donneurs d'alerte sur la base d'une recommandation existante du Comité des Ministres de l'Organisation.

L'Assemblée demande également aux États-Unis de permettre au donneur l'alerte E. Snowden de retourner dans son pays natal sans craindre l'engagement de poursuites pénales à son encontre, dans des conditions qui ne l'autoriseraient pas à soulever l'exception d'intérêt général.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21931&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlf3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc (Résolution 2061)

Après quatre années de mise en œuvre du partenariat pour la démocratie* avec le Parlement du Maroc, l'Assemblée fait une évaluation globalement positive des résultats atteints. Elle souligne le rôle important de ce partenariat pour le lancement et l'application de réformes cruciales dans plusieurs domaines clés et le développement d'une coopération multiforme entre le Conseil de l'Europe et les institutions marocaines.

Le partenariat doit rester un outil important visant à rationaliser l'ensemble du programme de réformes et à accroître le rôle et la responsabilité du parlement dans ce processus.

Dans ce contexte, l'Assemblée encourage les autorités à accélérer les réformes législatives et institutionnelles afin de réaliser pleinement les ambitions de la Constitution de 2011. Des efforts supplémentaires sont attendus de la part du Parlement marocain pour parvenir à l'abolition de la peine de mort, prévenir les violations des droits fondamentaux, assurer la parité entre les femmes et les hommes et respecter la liberté de religion.

L'Assemblée continuera à passer en revue la mise en œuvre des réformes politiques au Maroc et à offrir son assistance au Parlement marocain.

(*) Le Parlement du Maroc a été le premier parlement à obtenir, le 21 juin 2011, le «statut de partenaire pour la démocratie» auprès de l'Assemblée. Ce nouveau statut, instauré en 2010, vise à renforcer l'État de droit dans les pays voisins du continent européen.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21952&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan (Résolution 2062)

L'Assemblée condamne la violation des droits de l'homme en Azerbaïdjan, appelant à mettre fin à la répression systématique des défenseurs des droits de l'homme, des médias et de ceux qui critiquent le gouvernement, ainsi qu'aux poursuites à motivation politique.

L'Assemblée appelle les autorités à libérer tous les prisonniers politiques, dont ceux qui ont coopéré avec l'Assemblée parlementaire.

Dans l'optique des prochaines élections générales qui auront lieu en novembre 2015, l'Assemblée regrette que certaines des recommandations les plus importantes de la Commission de Venise au sujet du cadre juridique électoral n'aient toujours pas été mises en œuvre. C'est pourquoi elle adresse aux autorités azerbaïdjanaises une série de recommandations les incitant notamment à prendre des mesures pour renforcer l'équilibre démocratique entre les pouvoirs, garantir un cadre électoral plus juste et promouvoir davantage l'indépendance de la magistrature.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21953&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

Le député Ph. Blanchart estime que les deux rapporteurs ont travaillé de façon équilibrée, à charge et à décharge, en évoquant les problèmes structurels qui subsistent quant au respect des droits de l'homme, ainsi que des faits qui se sont produits en cette matière et qui s'y produisent encore aujourd'hui. Ces derniers sont davantage médiatisés lorsqu'un événement d'ampleur internationale, comme par exemple l'organisation des Jeux européens, provoque l'effet multiplicateur d'une légitime indignation.

Malheureusement, la situation géopolitique de la région du Caucase est difficile, et certains des pays qui entourent l'Azerbaïdjan rencontrent des problèmes similaires en matière des droits de l'homme, même si on en parle moins.

Toutefois, dans plusieurs domaines, la situation en Azerbaïdjan s'est améliorée. Le Président s'est engagé dans cette Assemblée à améliorer la situation et le fonctionnement des institutions. Il faut dès lors accompagner le pays dans ce sens. En revanche, on ne peut pas ignorer non plus l'occupation du Haut-Karabakh et des sept provinces voisines. La Grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme vient d'ailleurs de le confirmer. Cela ne doit pas être un prétexte pour occulter la problématique du respect des conventions internationales en matière de droits de l'homme. Mais cela fait 20 ans que la situation traîne...

* * * * *

Examen de l'annulation des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie (suivi du paragraphe 16 de la Résolution 2034) (2015) (Résolution 2063)

Tout en maintenant en place l'ensemble des sanctions prises à l'encontre de la délégation russe en janvier 2015, l'Assemblée décide de ne pas aller plus loin et de ne pas annuler, à ce stade, les pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe, afin d'exprimer son engagement pour un dialogue ouvert et constructif.

L'Assemblée regrette l'absence manifeste de progrès concernant les demandes formulées dans sa résolution de janvier 2015, mais reste convaincue de l'importance d'un dialogue ouvert, de bonne foi, entre l'Assemblée et la délégation russe, pour trouver une solution durable au conflit dans l'est de l'Ukraine et à l'annexion illégale de la Crimée.

L'Assemblée invite la délégation russe, qui n'a pas pris part aux travaux de l'Assemblée depuis l'application des sanctions, à revenir sur son refus de coopérer avec l'Assemblée et à rétablir le dialogue.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21956&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Situation en Hongrie à la suite de l'adoption de la Résolution 1941 (2013) (Résolution 2064)

Deux ans après que l'Assemblée ait relevé dans une résolution des préoccupations liées aux récentes lois adoptées en Hongrie, elle décide de mettre un terme à l'examen spécial.

L'Assemblée se félicite des mesures prises par les autorités hongroises, à savoir la loi sur la liberté de religion et le statut des Églises, la loi sur l'élection des membres du parlement, la loi sur la Cour constitutionnelle, les lois relatives au système judiciaire et la législation applicable aux médias. Constatant toutefois que toutes ses recommandations n'ont pas encore été respectées, elle demande à la Hongrie de poursuivre le dialogue avec le Conseil de l'Europe pour régler les problèmes en suspens.

Concernant le récent débat sur la réintroduction de la peine de mort en Hongrie, l'Assemblée souligne encore une fois que l'interdiction de la peine capitale fait partie intégrante des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et se félicite du retrait de la proposition à cet égard.

Le sénateur A. Destexhe estime que le rapport est très critique et ne donne aucun blanc-seing au gouvernement hongrois. Il rappelle que le rapporteur avait un mandat limité et qu'il était chargé d'examiner cinq domaines. La résolution doit dès lors être limitée au champs couvert par le rapport. En tant que libéral, les politiques du gouvernement hongrois ne lui plaisent pas sur de nombreux points, notamment celle portant sur la peine de mort. C'est pourquoi il est important de mentionner que, l'année prochaine, la Hongrie fera l'objet d'un nouveau rapport dans le cadre de la procédure régulière de suivi qui concerne tous les États. Il se dit très sensible à la question de l'antisémitisme. Il est vrai qu'il existe au sein de plusieurs segments de la société hongroise des tendances antisémites, mais le gouvernement hongrois fait ce qu'il peut pour combattre l'antisémitisme ambiant. Il estime que les libéraux et les socialistes devraient s'inquiéter de la faiblesse de ces partis dans le pays. Les Hongrois, qui peuvent voter librement, ne votent pas pour des alternatives libérales ou socialistes, mais pour un parti d'extrême droite, raciste et ultranationaliste. Voilà la question qu'il faut se poser et qui doit nous inquiéter!

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21957&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Débat conjoint

Accroître la transparence de la propriété des médias (Résolution 2065 et recommandation 2074)

Soulignant l'importance fondamentale de la liberté d'information par les médias dans une démocratie, l'Assemblée rappelle que la transparence de la propriété des médias est nécessaire pour permettre au public de se forger une opinion sur la valeur des informations, des idées et des opinions diffusées par les médias.

En conséquence, l'Assemblée demande aux États membres de réviser leur législation pour assurer la transparence de la propriété des médias (presse écrite, cinéma, radio, télévision et médias en ligne), afin que le public ait accès aux informations spécifiques sur les structures de propriété et de la gestion, les structures éditoriales des médias ainsi que leur financement. Ces informations doivent être adressées par les médias à une autorité nationale indépendante chargée des médias.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21958&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21959&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

La responsabilité et la déontologie des médias dans un environnement médiatique changeant (Résolution 2066 et recommandation 2075)

Dans un contexte de mutation rapide de l'environnement médiatique, l'Assemblée encourage les médias à se doter de codes déontologiques et de médiateurs internes ainsi que de mécanismes qui permettent aux lecteurs, auditeurs ou spectateurs de faire part de leurs réclamations ou remarques concernant le respect de ces codes. L'adoption de codes déontologiques par les journalistes et les médias permet de garantir la qualité de leur travail, de rectifier leurs erreurs et d'agir de manière responsable vis-à-vis du public.

L'Assemblée s'est dite favorable à l'autorégulation des médias, qu'elle voit comme un moyen de réduire l'influence de l'État et d'autres secteurs de la société sur leurs contenus, qui peut aussi faciliter le règlement extrajudiciaire des litiges sur ces contenus.

L'Assemblée demande également aux États membres de progresser vers la dépenalisation de la diffamation, tout en luttant contre le discours haineux et raciste.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21960&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21961&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Les personnes portées disparues pendant le conflit en Ukraine (Résolution 2067 et recommandation 2076)

L'Assemblée souligne que la question des personnes portées disparues en Ukraine représente un grave problème européen, susceptible d'entraver les perspectives de règlement pacifique dans la région et d'avoir des conséquences négatives sur le processus de réconciliation.

L'Assemblée estime que le problème des personnes portées disparues pendant le conflit en Ukraine ne pourra se résoudre que par une action conjointe de toutes les parties.

Elle appelle les autorités ukrainiennes et russes, ainsi que les groupes séparatistes contrôlant les territoires occupés des régions de Donsk et Lougansk, à mettre en commun leurs informations sur le sort et le lieu où se trouvent des personnes disparues, et à prendre des mesures pour aider les familles à retrouver et à identifier les corps de leurs proches. L'Assemblée propose notamment de mettre en place un mécanisme conjoint (groupe de travail) en charge de cette question.

L'Assemblée demande également aux autorités ukrainiennes de coordonner l'action de tous les organes gouvernementaux et non gouvernementaux qui traitent de ce problème, y compris l'action menée par les associations de bénévoles et les organisations de défense des droits de l'homme.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21970&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21971&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

Vers un nouveau modèle social (Résolution 2068)

L'Assemblée déplore le recul continu de l'emploi et la dégradation permanente des conditions de travail, les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder au marché du travail et l'affaiblissement des procédures de négociation et des conventions collectives.

L'Assemblée demande aux gouvernements européens des politiques socio-économiques, éducatives et fiscales novatrices, combinées avec une allocation budgétaire ciblée, pour sauvegarder les bénéfices du modèle social européen à de futures générations.

Pour être efficace à l'avenir, le modèle social européen ne doit pas seulement compenser les dysfonctionnements et les insuffisances du marché, mais aussi promouvoir de nouvelles approches de l'éducation et de la formation, la participation sociale et économique et l'investissement dans des activités économiques durables, ainsi que de nouvelles formes de prestation de services publics faisant appel aux nouvelles technologies et tenant compte de l'évolution des structures familiales et des modes de vie.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21972&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlfc3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

La sénatrice P. De Sutter évoque trois points de la résolution qui lui semblent très importants. Le premier s'inscrit dans le contexte des objectifs de développement durable des Nations Unies. Le cinquième objectif de l'Agenda pour le développement est d'atteindre l'égalité entre les sexes et de rendre autonomes toutes les femmes. Afin de protéger les femmes des discriminations sur le marché de l'emploi, l'on doit non seulement prévoir de meilleurs systèmes de garde des enfants mais également proposer des mesures de protection des grossesses et organiser des congés de maternité et parentaux adéquats. Bien qu'il ait été démontré que l'égalité des sexes est un facteur de croissance économique, un grand nombre de pays européens sont encore loin du but! Le deuxième point concerne la promotion d'un accès non discriminatoire au marché de l'emploi. Il s'agit non pas seulement de cibler les migrants, les personnes handicapées, ... mais également de protéger les personnes qui font l'objet de discriminations en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle. En effet, la diversité sur le lieu de travail renforce la productivité. Le troisième point concerne le fait que nos économies doivent investir fortement dans des secteurs qui ont la réputation erronée d'être coûteux, comme la santé et les services sociaux. Ces secteurs ont besoin de recherches novatrices et d'investissements pour leur permettre de répondre demain aux exigences de sociétés européennes vieillissantes.

* * * * *

Reconnaître et prévenir le néo-racisme (Résolution 2069)

L'Assemblée exprime son inquiétude devant la montée du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance depuis quelques années en Europe. Au moins deux facteurs principaux semblent avoir exacerbé ce phénomène: la crise économique de ces dernières années et l'instabilité géopolitique dans certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le discours de haine, de plus en plus répandu notamment dans la sphère politique et sur internet, suscite également des inquiétudes. Les responsables politiques devraient être conscients de l'impact de leurs discours sur l'opinion publique et s'abstenir d'utiliser tout langage discriminatoire, insultant voire agressif envers des groupes ou catégories de personnes.

L'Assemblée souligne que le racisme est un phénomène complexe, lié à plusieurs facteurs, qui doit être combattu sur plusieurs fronts. En plus des instruments juridiques visant à interdire et sanctionner toute expression de racisme, y compris le discours de haine, il convient de combattre l'intolérance en utilisant des outils culturels et sociaux. L'éducation et l'information doivent jouer un rôle crucial dans la formation des citoyens au respect de la diversité ethnique, culturelle et religieuse.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21973&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlf3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *

Renforcer la coopération contre le cyberterrorisme et d'autres attaques de grande ampleur sur internet (Résolution 2070 et recommandation 2077)

L'Assemblée demande aux États membres de prendre davantage de mesures pour empêcher les cyberattaques de grande ampleur qui menacent la sécurité nationale, la sécurité publique ou le bien-être économique des États, en les appelant à renforcer la sécurité des services d'importance cruciale et à durcir les peines applicables à ceux qui tentent d'en perturber le fonctionnement.

L'Assemblée déclare que les infrastructures essentielles, telles que les centrales électriques, les plaques tournantes des transports, les services d'urgence et les hôpitaux doivent être dotés de dispositifs de secours indépendants d'internet. Elle exhorte les États membres à mettre en place des systèmes et réseaux informatiques de sauvegarde en circuit fermé qui en soient pas connectés à l'internet et puissent être utilisées au cas où les connexions ouvertes à internet seraient attaquées ou bloquées.

L'Assemblée propose d'adapter et de mettre à jour la Convention du Conseil de l'Europe relative à la cybercriminalité, afin d'apporter des réponses à la menace du cyberterrorisme et d'autres cyberattaques de grande ampleur.

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21975&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlf3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?fileid=21976&lang=FR&search=Y2F0ZWdvcnlf3RyX2VuOiJBZG9wdGVkIHRleHQi>

* * * * *